

**RÉSOLUTION CRÉANT LA CONFÉRENCE  
DES GOUVERNEURS ET DES PREMIERS  
MINISTRES DES GRANDS LACS ET DU  
SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le Saint-Laurent contiennent près de 20 % de l'eau douce de la planète, représentant en soi un trésor public commun pour les États et les provinces riverains qui, en leur qualité de premiers gardiens, en partagent les obligations de protection, de préservation et de gestion; et

**ATTENDU QUE** les États des Grands Lacs, l'Ontario et le Québec représentent une population de plus de 100 millions de personnes, dont près de 60 millions vivent dans le bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ces Américains et ces Canadiens dépendent et se servent des Grands Lacs et du Saint-Laurent notamment à des fins d'approvisionnement en eau potable, de loisirs, d'activités industrielles, de production d'électricité, de pêche, de commerce, de navigation et de tourisme et d'émerveillement; et

**ATTENDU QUE** les économies des États et des provinces des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont hautement intégrées et forment ensemble la troisième économie en importance dans le monde, et que des efforts collectifs supplémentaires de promotion et d'intégration profiteront aux économies des États et aux provinces des Grands Lacs et du Saint-Laurent et à leur population respective; et

**ATTENDU QUE** le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs (le « Conseil »), fondé en 1983, est un partenariat politiquement indépendant composé des gouverneurs des huit États des Grands Lacs, soit l'Illinois, l'Indiana, le Michigan, le Minnesota, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie et le Wisconsin, et chargé de promouvoir et de protéger les ressources naturelles de ses États membres tout en préservant une économie régionale de classe mondiale; et

**ATTENDU QUE** ces dernières années, les premiers ministres de l'Ontario et du Québec, en tant que membres associés, ont travaillé étroitement avec les gouverneurs des Grands Lacs dans le cadre du Conseil en vue d'améliorer le bilan environnemental et économique de la région; et

**ATTENDU QUE** le renforcement et l'expansion du cadre organisationnel dans le but d'intensifier l'intégration et la collaboration entre les gouverneurs et les premiers ministres auront des retombées positives sur la région et chacun des membres,

**IL EST RÉSOLU QUE** nous, les gouverneurs et les premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent, créions par la présente la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent (la « Conférence »), dont les membres seront les gouverneurs et les premiers ministres de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de l'Ontario, de la Pennsylvanie, du Québec et du Wisconsin. Le but de la Conférence sera de travailler efficacement à l'atteinte d'objectifs communs comme le développement durable dans l'intérêt de nos citoyens.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** les membres de la Conférence confient au Conseil des gouverneurs des Grands Lacs Inc., une société sans but lucratif de l'Illinois, les fonctions de secrétariat et de soutien.

Fait en langue française et en langue anglaise.